

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 16 Décembre 2009 - 18 h 30

SP.MS - 686.2009

L'An Deux Mille Neuf, le mercredi seize décembre à 18 H 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean Baptiste SALLABERRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. SALLABERRY (Maire) – M. VIEIRA, M. BEITIA, M. BERRA, M. CHENUT, Mme ZUBIETA, Mme ESTOMBA, Mme DUHART (Adjoints) – Mme UGARTEMENDIA, Mme BERNARD CUISINIER, Mme CADIEU, Mme BRUANT, M. ARAMBURU, M. NARVARTE, M. CAZALIS, Mme SEGADE, Mme BRIAIS, M. CASTANIER, Mme DESTRUHAUT, M. BURGUET, Mme ARRIZABALAGA-LABROUSSE, M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. ELIZALDE

ETAIENT EXCUSES : Mme LAXAGUE qui donne procuration à Mme DUHART, M. LOPEZ-DARRIBAT, Mme BERAZA-LABATTUT qui donne procuration à Mme ZUBIETA, M. LARRARTE-ITURRIZA, Melle CAZALIS qui donne procuration à Mme ANSAULT, M. ETCHEVERRY qui donne procuration à M. ECENARRO, M.SUERTEGARAY qui donne procuration à Mme HARAMBOURE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme UGARTEMENDIA

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du lundi 23 novembre 2009 par Mme UGARTEMENDIA, désignée en qualité de secrétaire de séance. Ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend ensuite compte à l'assemblée des diverses décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal, à savoir :

- Renoncations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 16 mutations foncières pour un montant global de 3 278 900 Euros.

- Décisions :

- 148.2009 Tennis Club Hendayais – Travaux divers et réfection des vestiaires – Mission coordination SPS – Marché ELYFEC (1 162.51 € TTC)
- 149.2009 Projet d'aménagement maison d'accueil pour jeunes enfants – Mission de coordination SPS – Marché Aquitaine Ingénierie (2 372,86 € TTC)
- 150.2009 Projet de construction trinquet éducatif – Mission coordination SPS – Marché Aquitaine Ingénierie (2 113,33 € TTC)
- 151.2009 Création d'une régie « brocante de Sokoburu »
- 152.2009 Fourniture de matériaux pour la construction – Marché bons de commande Sté CBA
- 153.2009 Fourniture de bois et dérivés pour l'année 2010 – Marché Sté LAFITTE BOIS
- 154.2009 Réfection parking de Sokoburu – Lot 1 : génie civil – Marché SOGEBE (195 174.04 € TTC)
- 155.2009 Réfection parking de Sokoburu – Lot 2 : éclairage public – Marché SPIE SUD OUEST (56 430.60 € TTC)
- 156.2009 Réfection parking de Sokoburu – Lot 3 : espaces verts – Marché SEE GUICHARD (186 267.43 € TTC)
- 157.2009 Aménagement réserve horticole – Lot 1 : voirie, assainissement – Marché SOGEBE (34 820.30 € TTC)
- 158.2009 Fourniture de matériel pour la ferronnerie et la serrurerie pour 2010 – Marché à bons de commande Sté BERAUD SUDREAU
- 159.2009 Projet d'aménagement d'une maison d'accueil pour jeunes enfants – contrôle technique – Marché SOCOTEC (4 800 € HT)
- 160.2009 Projet d'aménagement d'une maison d'accueil pour jeunes enfants – Convention attestation réglementation accessibilité des personnes handicapées – Agence SOCOTEC (300 € HT)

- 161.2009 Projet de construction d'un trinquet éducatif – Convention contrôle technique Agence SOCOTEC (5 500 € HT)
- 162.2009 Projet de construction d'un trinquet éducatif – Convention attestation réglementation accessibilité des personnes handicapées – Agence SOCOTEC (300 € HT)
- 163.2009 Aménagement réserve horticole – lot 1 : voirie, assainissement – Marché CBTP (26 596.40 € HT) : annule décision 157.2009
- 164.2009 Eclairage de passages piétons – Marché COREBA (16 974.67 € HT)
- 165.2009 Mission d'ingénierie passée avec le bureau d'études BECICE pour le chauffage et le traitement d'air de la cantine des Joncaux (3 300 € HT)
- 166.2009 Fourniture de peinture – marché à bons de commande – Lot 1 : peinture bâtiment – marché Sté DECO PEINTURE
- 167.2009 Fourniture de peinture – marché à bons de commande – Lot 2 : peinture routière – marché Sté SIGNATURE

L'ordre du jour est ensuite abordé et Monsieur le Maire propose une nouvelle délibération qui sera présentée en fin de séance par Mme ESTOMBA relative à l'ouverture d'un accueil de loisirs à l'école maternelle plage. ADOPTE A L'UNANIMITE -

SUR RAPPORTS DE M.
SALLABERRY

125.2009 – PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT DU POSTE DE BIBLIOTHECAIRE TEMPORAIRE

Il y a lieu de prolonger le contrat de l'agent en poste à compter du 5 Janvier 2010 pour une période d'une durée de trois ans afin de continuer à assurer l'intérim du bibliothécaire titulaire.

Monsieur le Maire confirme à M.ECENARRO qu'il s'agit bien d'un renouvellement et non d'une création de poste comme indiqué dans l'objet.

M. ELIZALDE : Biharko Hendaia voudrait proposer un poste bascophone de bibliothécaire pour trois raisons :

- avoir la capacité de recevoir le public bascophone au sein de la médiathèque
- informer au mieux sur la littérature basque et les diverses manifestations culturelles en Pays Basque
- étoffer le fonds de la littérature basque.

Nous pensons que cela devient une exigence. Nous nous réjouissons de la présence de deux personnes de Bertso Eskola d'Hendaye à la finale des bertso à Baracaldo. C'est une joie et cela devient une exigence d'aider le développement de la langue basque.

Monsieur le Maire : nous avons déjà une personne bascophone, Mr Fernand LINNE, et une prestation réalisée par une personne à temps partiel pour la littérature basque durant certaines heures. C'est un début en attendant de créer un poste définitif si la nécessité se fait sentir.

M. BERRA : il existe des accueils en langue basque pour toutes les écoles d'Hendaye qui peuvent s'inscrire et bénéficier ainsi d'un accueil personnalisé et d'une découverte de la médiathèque. Des points sont régulièrement faits avec Marie Hélène LAXAGUE adjointe à la culture, la directrice de la médiathèque et Mme Bakartxo ARRIZABALAGA, conseillère municipale, pour avancer dans ce sens. M. LINNE est inscrit dans les groupes d'AEK pour parfaire son niveau de basque déjà très bon. Donc au niveau des compétences en basque il y a tout ce qu'il faut à la médiathèque mais nous notons la demande et restons attentifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE -

126.2009 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu de l'évolution de l'organisation des services et de la réussite de certains agents à des examens professionnels, il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2010, de créer 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (32 h / semaine) et de fermer 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (32 h / semaine) ainsi que 4 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Pour répondre à M. ECENARRO, Monsieur le Maire précise que l'agent promu est Mme GALLAGA.

ADOpte A L'UNANIMITE -

127.2009 – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Il est proposé de renouveler la convention avec l'Etat pour la conclusion d'un nouveau contrat aidé avec le même agent affecté au service du stationnement payant et de la police des marchés, pour une période d'un an.

ADOpte A L'UNANIMITE -

128.2009 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – CREATION DES POSTES D'AGENT RECENSEUR

Il est proposé de créer deux emplois d'agents auxiliaires temporaires, à temps complet, pour assurer les opérations de recensement partiel annuel de la population durant la période du 1^{er} janvier au 28 février 2010.

ADOpte A L'UNANIMITE -

129.2009 – TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée) conçu par le Ministère de l'Intérieur permet la dématérialisation de certaines procédures administratives. Il est proposé de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité, en adhérant à la plate-forme du Conseil Général « eadministration64 ». Il conviendra de signer un contrat avec un établissement bancaire pour l'obtention d'un certificat électronique ainsi que la convention de télétransmission avec Monsieur le Préfet.

ADOpte A L'UNANIMITE –

130.2009 – AFFECTATION DES VEHICULES DE SERVICE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et suivant les règles des lois applicables en la matière, il est décidé d'arrêter à ce jour le nombre de véhicules municipaux et de les attribuer aux différentes directions et différents services de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une demande faite par la Cour Régionale des Comptes car c'était une délibération qui n'avait jamais été prise et que nous nous devons de prendre depuis longtemps. Il s'agit donc de la régularisation d'une situation existante.

M. ECENARRO : Cette question aurait pu faire l'objet d'un « règlement intérieur » s'appuyant sur la circulaire du Ministère du Travail du 5/5/1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de services et des véhicules personnels des agents dans le cadre du service. Ce « règlement intérieur » aurait ensuite été examiné en Commission Technique Paritaire avec les représentants du personnel. Mais je pense que ce n'est pas la procédure retenue par la municipalité.

Un agent disposant d'un véhicule de service de façon régulière ou quasi-permanente pour l'exercice de ses fonctions peut effectivement bénéficier d'une autorisation de remisage à domicile. Dans ce cas, comme l'indique votre délibération, l'usage privatif du véhicule reste interdit et seul le trajet travail/domicile est autorisé.

Ce que votre délibération ne précise pas, c'est que l'utilisation devrait faire l'objet d'une déclaration d'avantage en nature auprès des services fiscaux et de l'URSSAF (au moins pour le trajet domicile-travail des collaborateurs concernés).

Monsieur le Maire : nous vérifierons et s'il faut le faire, nous le ferons.

M. ELIZALDE : Quels sont les services qui ont une obligation d'astreinte et quels sont les moyens de les contacter en cas de besoin ?

Monsieur le Maire : Il s'agit du service « électricité » qui assure les astreintes. Nous évitons de donner ce numéro connu par quelques élus et les responsables administratifs. Il suffit de m'appeler pour que je contacte ce service. Nous sommes toujours en contact en cas de besoin.

ADOpte A L'UNANIMITE –

131.2009 – COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Le Conseil Communautaire du 6 août 2009 a décidé de créer une commission intercommunale d'accessibilité. Il est proposé de désigner Mme Colette CADIEU pour représenter la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE -

132.2009 – CONSTRUCTION D'UN EHPAD – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE 64 DE L'HABITAT, LA COMMUNE ET LE C.C.A.S.

La Commune a décidé de confier la réalisation d'un EHPAD de 67 chambres qui sera construit sur l'emprise de l'Hôpital Marin à l'Office 64 de l'Habitat. La gestion de l'établissement sera confiée au CCAS qui sera associé au projet dès que l'autorisation aura été délivrée par le Conseil Général et la DDASS. Il convient de formaliser ce partenariat au travers d'une convention.

M. ECENARRO : Je voudrais juste préciser que ce dossier sera très prochainement soumis au Conseil d'Administration de « l'Office 64 Habitat ». En l'état actuel du projet :

- le prix estimé de cet EHPAD serait de 7.021.000 € TTC
- avec un impact sur le prix de journée de 12,76 €
- « l'Office 64 Habitat » financerait cette réalisation avec un emprunt de 6.102.000 € et 919.000 € de subvention du Conseil Général.

M. ELIZALDE : Que fera-t-on de la présente maison de retraite ?

Monsieur le Maire : nos projets iraient vers un style d'auberge de jeunesse, un hébergement collectif dont on manque sur Hendaye qui servirait en même temps de logement pour les travailleurs saisonniers et durant l'hiver de logement d'urgence de courte durée. On pourrait tirer profit d'une si belle bâtisse pour un tel projet.

ADOpte A L'UNANIMITE -

133.2009 – OCCUPATIONS DE LA PLAGES – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Dans le cadre d'une délégation de service public concernant les différents commerces installés sur la plage et le boulevard de la Mer ainsi que les différentes écoles de surf ou canoë kayak sur la portion de plage délimitée, il sera procédé à une consultation publique afin de retenir les offres des entreprises, qui seront soumises à la commission d'appel d'offres et de délégation de service public.

Le conseil municipal se prononcera sur le choix des candidats pour ces différentes activités dont l'installation sera autorisée pour une période de trois années (2010 à 2012).

Monsieur le Maire précise que la délégation que nous accorde Monsieur le Préfet pour la concession de la plage arrive à échéance en 2012, ce qui explique cette période de trois années pour ne pas dépasser ce délai.

M. ECENARRO : Vous nous proposez d'accepter le principe de délégation de service public pour les occupations de la plage, sans nous préciser :

- quels sont les usages de la plage que la municipalité souhaite favoriser, limiter ou exclure,
- quelles sont les écoles de canoë kayak et les écoles de surf que la municipalité souhaite privilégier, selon quel critère ? Combien seront-elles ? Comment traiterez-vous les conflits d'usage entre baigneurs et autres utilisateurs?
- comment validerez-vous la compatibilité de ces diverses activités acceptées pour une durée de 3 ans, avec les travaux de réhabilitation du boulevard de la mer qui démarreraient en octobre 2010 ?

Préalablement à cette délibération, nous aurions souhaité disposer en même temps que notre convocation au Conseil, et non pas sous la forme d'un « rapport sur table » déposé en catimini il y a quelques minutes, d'un cahier des charges précis définissant votre politique de gestion de la plage.

Donc nous voterons contre cette délibération.

M. ELIZALDE : Les commerçants présents seront-ils prioritaires sur les autres ? étant donné que les travaux d'aménagement du boulevard de la Mer commencent en octobre 2010, une partie devrait être terminée avant la saison 2011, quelles incidences auront ces travaux sur les commerces du front de mer ?

Monsieur le Maire : effectivement pour l'utilisation de la plage c'est le cahier des charges qui décrit en détails le nombre de commerces, d'écoles, etc.. que nous aurions dû joindre au rapport. Nous nous en sommes rendu compte cet après midi et l'avons déposé, non pas en catimini, mais avant la séance pour que les élus qui arrivent avant puissent prendre connaissance des trois pages et demie. Comme l'an passé un nombre d'écoles est arrêté : 7 pour le surf et 3 pour le canoë. Il conviendra d'améliorer notre vigilance et faire respecter ce nombre d'autorisations. Egalement deux loueurs de tentes et deux clubs mais pas de renouvellement pour la cabane sur la plage déjà annoncée au propriétaire depuis longtemps.

En ce qui concerne les travaux qui devaient débiter en octobre 2010 et les désagréments pour les commerces du boulevard de la Mer, on s'interroge de savoir si nous serons dans les temps et peut-être conviendra-t-il de les reporter à octobre 2011. Les travaux débuteraient après l'été pour se terminer ou pour les arrêter avant la saison suivante, cela laisse plusieurs mois de travaux même s'ils ne sont pas totalement terminés. On prévient dans l'appel d'offres des désagréments occasionnés par ces travaux. Nous avons déjà discuté avec la commerçante qui reste ouvert toute l'année, qui nous a fait une proposition que nous pourrions accepter ; quant aux autres commerçants, on trouvera des solutions pour qu'ils ne soient pas perturbés pour la saison suivante des travaux. Avec un peu de sérénité, on devrait y arriver.

M. ELIZALDE : par rapport à l'appel d'offres, les commerçants présents seront-ils prioritaires ?

Monsieur le Maire : ce sera décidé le moment venu car on ne sait pas encore si d'autres candidats vont postuler.

M. ECENARRO : on ne peut pas le dire car ce ne serait plus un appel d'offres.

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas d'autres postulants, cela ira très vite et s'il y en a on verra sur quels critères on tranche mais on respectera l'appel d'offres.

ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 7 votes CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, M.SUERTEGARAY, M.ETCHEVERRY, Melle Christelle CAZALIS – 1 abstention : M. ELIZALDE

134.2009 – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U. – SUPPRESSION EMPLACEMENT RESERVE N° 46 RUE DE GOYARA – LOGEMENTS SOCIAUX

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du P.L.U. concernant la suppression de l'emplacement réservé n° 46 pour la construction du nouveau centre de vacances, rue Goyara, des Compagnons des Belles Etapes, aucune observation n'a été portée sur le registre mis à la disposition du public en mairie du 2 novembre au 2 décembre 2009. La modification peut donc être approuvée et l'emplacement réservé n° 46 intitulé « rue de Goyara – Logements sociaux » sera supprimé.

M.ELIZALDE : Nous voterons contre car nous ne voyons pas l'urgence de changer le PLU au moment où nous sommes en train de le reviser.

Monsieur le Maire : c'est simplement pour permettre aux « Compagnons des Belles Etapes » de commencer leurs travaux sans attendre la fin de la révision du PLU en mai prochain alors que leur projet est prêt et qu'ils sont pressés.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES : 1 vote CONTRE : M.ELIZALDE – 1 abstention : M. SUERTEGARAY

SUR RAPPORTS DE M. CHENUT

135.2009 – PRISE EN CHARGE DES FRANCHISES SUR SINISTRES – ANNEE 2009 – ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE »

Chaque année, la commune règle en fin d'année les franchises sur sinistres pour lesquels la commune est déclarée responsable. Cela concerne essentiellement des sinistres sur voirie (véhicules endommagés sur trous dans chaussée). Le montant des franchises à payer à la compagnie d'assurances s'élève à 2 284,59 € pour l'année 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

136.2009 – ASSOCIATION « LANETIK EGINA » « LES EGLANTINS » et « ESSOR BASQUE » ACOMPTE SUR SUBVENTION 2010

Les associations suivantes sollicitent une avance sur leur subvention 2010 ; je vous propose d'allouer :

- 5 000 € pour l'association LANETIK EGINA
- 15 000 € pour l'association LES EGLANTINS
- 900 € pour l'ESSOR BASQUE

M. ECENARRO : l'ordre du jour annonce des subventions exceptionnelles, en fait il s'agit de trois avances dont une subvention à Lanetik Egina refusée et remplacée par une avance et deux avances de trésorerie récurrentes chaque année.

ADOpte A L'UNANIMITE -

137.2009 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Un certain nombre de titres de recettes s'avèrent irrécouvrables malgré les diligences du receveur. Il vous est proposé d'admettre en non-valeur 14 158,31 € sur le budget général et 9 631,64 € sur le budget annexe du port de pêche.

M. ECENARRO : il conviendrait de distinguer les impayés réels des titres émis en double ou par erreur.

M. CHENUT : il semblerait que ce soit réellement des impayés.

ADOpte A L'UNANIMITE -

138.2009 – ANNEE 2009 – DECISION MODIFICATIVE n° 1 – BUDGET GENERAL – BUDGETS ANNEXES PORT DE PECHE ET PORT DE PLAISANCE

Budget Général

La DM n° 1 pour l'année 2009 est équilibrée à 333 975 € pour la section de fonctionnement. Il s'agit essentiellement d'ajustements de crédits avec une charge de personnel augmentée de 290 000 €.

La section d'investissement est quant à elle équilibrée à 58 445 €. Il s'agit aussi de prendre acte de certains travaux non prévus au BP, compensés par des travaux de voirie qui n'ont pas été réalisés dans leur intégralité.

Budget Port de Pêche

La DM n° 1 constate 10 000 € de créances irrécouvrables. L'équilibre est atteint avec une diminution du crédit "dépenses imprévues".

Budget du port de plaisance

La DM n° 1 prend en compte un complément de remboursement de l'assurance de 84 000 € pour la réparation des pontons endommagés suite à la tempête de janvier 2009.

M. ECENARRO : Pour être cohérents, nous avons voté contre le Budget Primitif du budget général, nous voterons contre cette Décision Modificative du budget général ; par contre nous approuvons cette DM1 pour les budgets du port de pêche et du port de plaisance.

DMI BUDGET GENERAL : ADOPTÉE A LA MAJORITE : 7 VOTES CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, Melle CAZALIS, M.SUERTEGARAY, M.ECHEVERRY.

DMI BUDGET PORT DE PECHE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :
1 abstention : M.ELIZALDE

DMI BUDGET PORT DE PLAISANCE : ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :
1 abstention : M.ELIZALDE

139.2009 – DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT – TARIFICATION 2010

Les nouveaux tarifs concernant les droits de place et de stationnement sont proposés pour 2010.

M. ECENARRO expose sa position pour l'ensemble des tarifications à venir :

Il est vrai que les tarifications qui nous sont proposées sont diverses, variées, et conséquentes. En les reprenant globalement, je relève :

- **Droits de place** (abonnement 2 jours de marchés/trimestre) +2,27%

- **Droits de voirie** (occupation de voies publiques etc) + 5%

A vérifier dans le chapitre « occupation du domaine public », le poste « pénalités pour occupation sans autorisation » 60 €/m²/jour pour 2010, contre 80€/m²/jour en 2009 (car une baisse dans les tarifs, m'étonnerait fort) !

- **Piscine** : concernant les leçons de natation, la tarification relative aux **adultes** résidant à Hendaye augmente de 5,88% et celle des non résidents de 3,17% ? De même le tarif des leçons pour enfants dont les parents résident à Hendaye augmente de 4,83 % et celui dont les parents ne résident pas à Hendaye n'augmente que de 1,94 % !!!

- **Restauration scolaire, Centres de loisirs sans hébergement et Accueil périscolaire** : environ 2,5 % (cf. rapport commission finances du 10/12)

- **Déchetterie de Chacamarteria** : même si c'est 1 € cela représente une hausse de **25%** pour les déchets verts !

Compte tenu des ponctions successives sur le pouvoir d'achat que vous nous proposez, par la hausse des impôts locaux et le stationnement payant notamment, et compte tenu de la précarité existant sur nos territoires, des hausses de tarifs supérieures à 1% voire 1,5%, nous semblent aujourd'hui inacceptables. Nous voterons contre toutes ces délibérations relatives aux révisions de tarifs.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7 votes CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, Melle CAZALIS, M.SUERTEGARAY, M.ECHEVERRY.

1 abstention : M. ELIZALDE

140.2009 – DROITS DE VOIRIE – TARIFICATION 2010

Les nouveaux tarifs concernant les droits de voirie sont proposés pour 2010. Il convient de rectifier le tarif des pénalités pour occupation du domaine public sans autorisation 90.00 € m²/jour et non 60.00€ comme indiqué par erreur sur le rapport.

ADOpte A LA MAJORITE : 7 votes CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, Melle CAZALIS, M.SUERTEGARAY, M.ECHEVERRY.

141.2009 – CIMETIERES : TARIFS DE CONCESSIONS FUNERAIRES POUR 2010

Les nouveaux tarifs des concessions funéraires sont proposés pour 2010.

ADOpte A LA MAJORITE : 7 votes CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, Melle CAZALIS, M.SUERTEGARAY, M.ECHEVERRY.

142.2009 – PISCINE – TARIFICATION GENERALE DES ENTREES ET UTILISATION 2010

Les différents tarifs pour l'utilisation de la piscine sont proposés pour 2010.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7 votes CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, Melle CAZALIS, M.SUERTEGARAY, M.ECHEVERRY.

1 abstention : M. ELIZALDE

143.2009 – RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFICATION DES REPAS SERVIS AUX ELEVES – ANNEE 2010

Il vous est proposé une nouvelle tarification des repas dans les restaurants scolaires communaux pour 2010.

M. CHENUT précise que tous les tarifs ont été augmentés de 5 centimes, ce qui peut effectivement générer des pourcentages différents.

M. ELIZALDE : On parle d'un projet de 11 M€ pour le réaménagement du boulevard de la Mer ; il nous semble qu'une augmentation du tarif de la restauration scolaire, aussi petite soit-elle, est indécente. Nous voterons contre.

M. ECENARRO : c'est 11 M€ HT et le prix des repas est TTC.

M. CHENUT : le prix du repas de 1.05 € passe à 1.10 €. Il revient entre 9 à 10 € à la municipalité, la prise en charge municipale est quand même conséquente.

M. ECENARRO : il n'en demeure pas moins que dans beaucoup de familles c'est le seul repas « potable » que prend l'enfant.

M. CHENUT : d'où les créances irrécouvrables que nous ne poursuivons pas. La ville d'Hendaye n'a jamais refusé un repas à un enfant même si les parents n'avaient pas payé.

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

8 votes CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, Melle CAZALIS, M.SUERTEGARAY, M.ECHEVERRY, M. ELIZALDE.

144.2009 – DECHETTERIES CHACAMARTEGUA ET AGORETTA : TARIFICATION 2010

Une nouvelle tarification pour les dépôts dans les déchetteries communales est proposée pour 2010.

ADOpte A LA MAJORITE : 7 votes CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, Melle CAZALIS, M.SUERTEGARAY, M.ECHEVERRY.

145.2009 – CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – TARIFICATION 2010

Une nouvelle tarification pour les centres de loisirs sans hébergement est proposée pour 2010.

ADOpte A LA MAJORITE : 8 votes CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, Melle CAZALIS, M.SUERTEGARAY, M.ECHEVERRY, M.ELIZALDE.

146.2009 – ACCUEILS PERISCOLAIRES – TARIFICATION 2010

Il vous est proposé une nouvelle tarification des accueils périscolaires pour 2010.

ADOpte A LA MAJORITE : 8 votes CONTRE : M.ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, Melle CAZALIS, M.SUERTEGARAY, M.ECHEVERRY, M.ELIZALDE.

SUR RAPPORT DE M. BERRA

147.2009 – FORMATION EN LANGUE BASQUE – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD PAYS BASQUE

Une convention sera signée avec la Communauté de Communes Sud Pays Basque et l'Office de la Langue Basque pour une prise en charge par ces organismes des 2/3 du coût généré par la formation dispensée par AEK des agents communaux.

M. ECENARRO : Le Département des Pyrénées Atlantiques soutient la langue basque/euskara en participant notamment au financement de l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) dont je suis l'un des représentants du Conseil Général. La participation du Conseil Général est fixée à 30% du budget total de l'OPLB. A titre d'information, les crédits inscrits au Budget Départemental représentent 790.000 € pour le volet « réseau des techniciens de la langue basque ».

M.BERRA : On peut tout de même déplorer qu'à ce jour le Conseil Général n'intervienne pas directement sur le subventionnement de la formation des agents municipaux. Jusqu'à présent il n'y avait aucun accord avec la Communauté de Communes et la municipalité assurait pleinement le coût de la formation de ces agents.

M.ECENARRO : J'entends bien cette pique et la trouve totalement déplacée lorsqu'on connaît ou que l'on ne connaît pas justement les liens entre l'OPLB et le Conseil Général. Je mets cela de côté, c'est une crise de mauvaise humeur qui te passera.

M. BERRA : ce n'est pas une crise de mauvaise humeur ; j'entends bien que le Conseil Général fait de très belles choses mais dans ce cas là, la municipalité assume toute seule.

M. ECENARRO : tu es en train de dire que c'est depuis qu'il y a un nouveau conseiller général dans le canton que l'on a des aides du Conseil Général. Je te remercie.

M. BERRA : C'est tout ce que je voulais dire.

M. ECENARRO : je trouve cela plus élégant.

M. BERRA : ton intervention est élégante.

M.ELIZALDE : On votera pour mais il nous semble qu'il faut aller encore plus loin, au moment des offres d'emplois, il faudrait valoriser les personnes qui savent l'euskara, notamment pour les emplois en relation avec le public.

M.BERRA : c'est effectivement ce que l'on fait et que l'on continuera de faire.

ADOPTE A L'UNANIMITE –

SUR RAPPORTS DE M. BEITIA

148.2009 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EMMAUS POUR LA VALORISATION DES OBJETS

Il est proposé d'autoriser l'association EMMAUS à récupérer certains objets et meubles à la déchetterie de Chacamartegüia, suivant les conditions de la convention de partenariat à signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE -

149.2009 – EXTENSION SUD-OUEST DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LA PLAGES – A.P.D. et D.C.E.

Les travaux d'extension de l'école Primaire Plage sont estimés à 210 009.55 € HT et il convient d'approuver le dossier APD/DCE correspondant et de lancer la consultation d'entreprises selon une procédure adaptée.

M.BEITIA précise que ces travaux ont pris du retard par rapport aux deux dossiers que nous avons soumis. Nous sommes obligés de détruire le préau et les WC et on ne pourra le faire que dans le courant de l'été, d'où un léger décalage dans la livraison par rapport aux écoles maternelle ville et gare.

M. ELIZALDE : Une manifestation a eu lieu aujourd'hui devant la mairie pour revendiquer une nouvelle ikastola, vu la demande croissante dans le système immersif. Il semblerait que Monsieur le Maire et Mr VIEIRA ont reçu une délégation de l'ikastola. Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est.

Monsieur le Maire : effectivement nous avons reçu 5 délégués dont la présidente. Nous leur avons confirmé que nous avons l'intention de répondre à ce besoin de plus en plus pressant. Le problème est que le terrain est difficile à trouver. Nous avons quelques contacts et avons prévu pour l'instant, dans le PLU en cours de révision, un emplacement réservé pour un équipement public qui pourrait correspondre à ce genre de destination. Il est toujours difficile de négocier les terrains pour ce type d'équipement public. Nous aurons besoin d'autres négociations pour arriver à une conclusion positive. Nous ne perdons pas de vue bien au contraire ce besoin qui a fait l'objet de pas mal de recherches ces derniers mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE –

150.2009 – LOCAUX « EST » DE SOKOBURU – ESPACE MENDI ZOLAN – PROJET D'AMENAGEMENT – A.P.D. ET D.C.E.

Les travaux de restructuration des locaux « Est » de Sokoburu sont estimés à 451 300 € (en augmentation de 22 000 € par rapport à l'estimation initiale. Il est proposé d'approuver le dossier APD/DCE correspondant et de lancer la consultation d'entreprises selon une procédure adaptée.

M. BEITIA précise que ce dossier dépasse de 20 000 € les estimations faites sur les équipements suivants : lumière et son, structures et engins de levage, tentures, sièges et gradins amovibles mais nous pourrions retomber dans l'enveloppe vu les différents appels d'offres que nous avons ouverts. En effet par rapport aux estimations du gros œuvre, nous avons pu noter une baisse de -20 à -25 % ; c'est donc une bonne surprise pour rééquilibrer le financement de ce projet.

ADOpte A L'UNANIMITE -

151.2009 – RUE DU PONT - AMENAGEMENT

Il est prévu de réaménager la rue du Pont dont la chaussée avait été abaissée à l'occasion des travaux de terrassement du projet Zubietan. Le montant total des travaux s'élève à 243 970 €. Je vous propose d'approuver le D.C.E. correspondant.

Pour répondre à M.ECENARRO, Mr LAVILLE indique qu'une centaine de places publiques de stationnement sont prévus sur ce programme.

ADOpte A L'UNANIMITE -

152.2009 – GIRATOIRE HAPETENIA – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES D.C.E.

Afin de sécuriser l'accès à la grande surface de bricolage qui ouvrira à l'emplacement des anciens transports ESTAYNOU, un projet de giratoire a été réalisé dont le coût des travaux est estimé à 361 215 € HT. Le profil de la chaussée départementale devra être également modifié sur environ 200 m et une subvention pourra être sollicitée du Département. Il vous est proposé d'approuver le D.C.E. correspondant.

Mr BEITIA indique à Mr ECENARRO qu'il compte sur lui pour appuyer ce dossier.

M. ECENARRO : Au niveau du Conseil Général, il existe des règlements d'intervention très précis sur les modalités de financement et de subventionnement pour ce type d'opération. Si cela peut t'aider à monter ton budget, le Conseil Général a inscrit, pour l'instant, 45 000 € pour l'aménagement de ce carrefour RD 811/RD358.

M. BEITIA : En effet, cela fait suite à une réunion avec les services qualifiés du Conseil Général ; par contre lors de cette réunion nous n'avions que l'estimatif du rond point lui-même et le Conseil Général avait décidé d'allouer ce qui est prévu pour un rond point traditionnel. Nous avons un dévers à corriger et aussi toute une arrivée, demandée dans le cadre de cette réunion de travail par Barthélémy AGUERRE, ainsi qu'une volonté d'aller et de terminer complètement la route de Béhobie jusqu'au rond point suivant. Il y a urgence à traiter ce dossier pour un problème de sécurité notamment pour l'ouverture de cette surface de vente. Tout le monde doit s'y mettre, comme cela l'a été expliqué à Mr CASTAING samedi dernier, car il y a des imprévus que nous n'avions pas durant l'été.

ADOpte A L'UNANIMITE –

153.2009 – OUVERTURE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SUPPLEMENTAIRE – ECOLE MATERNELLE DE LA PLAGE

Une structure de loisirs extrascolaires supplémentaire pourrait être ouverte à partir de janvier 2010 à l'école maternelle de la Plage, pour l'accueil d'enfant de 3 à 6 ans. Elle pourra ultérieurement occuper toute autre école maternelle disponible.

ADOPTE A L'UNANIMITE –

Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :

Depuis le 10 décembre dernier, j'ai le plaisir de présider le Consorcio Bidasoa-Txingudi. Le Consorcio est organisé sur la base d'un système de présidence tournante assurée successivement par les Maires des trois Villes : après Irun, la présidence revenait donc cette fois-ci à Hendaye (avant que le relais ne soit pris par Hondarribia fin 2010).

Cette présidence intervient, me semble-t-il, à un moment charnière pour le Consorcio.

Comme vous le savez, nous avons reconduit, il y a un an, notre accord de coopération pour dix années supplémentaires. Cette volonté des trois communes de renouveler notre partenariat et de l'inscrire dans la durée montre bien que le travail réalisé en commun pendant cette décennie a été utile. La meilleure preuve est que la Communauté de Travail des Pyrénées, qui vient d'instituer un Prix pour récompenser des initiatives exemplaires en matière de coopération transfrontalière, a attribué ce Prix des Pyrénées à notre Consorcio. Ce prix vient donc consacrer une décennie de travail en commun et montre que nous sommes sur la bonne voie.

Concernant l'avenir, il faut, d'abord, prendre en compte le cadre général dans lequel nous nous situons en matière de coopération transfrontalière : je pense par exemple à l'élargissement de l'Eurocité Bayonne-San Sebastian (au sein de laquelle viennent d'être intégrées la Communauté de Communes Sud Pays Basque et la ville de Donosti) ; je pense aussi au récent accord signé entre la Région Aquitaine et le Gouvernement de la Communauté Autonome du Pays Basque qui envisage la création d'une Euro-région dont les contours restent à préciser. Ces exemples montrent, qu'en la matière, les initiatives foisonnent ; il sera donc nécessaire de préciser comment tout cela s'articule, comment être efficace sans être redondant, et comment le Consorcio Bidasoa-Txingudi peut efficacement se positionner dans ces différents ensembles.

Par ailleurs, personne n'ignore que nous sommes dans une période de fortes contraintes financières qui concernent l'ensemble des collectivités de part et d'autre de la Bidasoa. De ce fait, nos marges de manœuvre étant de plus en plus réduites, nous nous orientons pour 2010 vers une baisse substantielle de la contribution financière de chacune des trois villes au budget du Consorcio. Ainsi, ce contexte particulier se fera ressentir sur notre capacité d'action en commun et nous obligera à faire des choix.

Dès lors, ma vision des choses sur les finalités et le fonctionnement du Consorcio pour les mois qui viennent s'appuient sur deux idées maîtresses :

- déterminer des priorités et cibler nos interventions dans des domaines pour lesquels la coopération entre nos 3 villes peut apporter un plus et une réelle valeur ajoutée ; le Consorcio ne doit plus être considéré comme une sorte de « guichet » s'apparentant à un simple distributeur de subventions...
- privilégier des sujets concrets ayant trait à la vie quotidienne de la population du bassin de Txingudi.

C'est dans cette optique que dès 2008, nous avons décidé d'ajouter aux travaux du Consorcio les dossiers liés aux déplacements et à l'environnement. Ainsi, des réflexions ont été d'ores et déjà lancées sur les partenariats à mettre en place concernant la connexion des pistes cyclables des trois villes, la mise en cohérence des systèmes de transports collectifs urbains ou le projet de tramway.

Je citerai également les dossiers qui nous tiennent à cœur comme le désensablement de la baie, l'aménagement d'un parking de dissuasion à Ficoba ou la mise en place d'une navette maritime.

J'ai également proposé à mes collègues d'autres pistes de coopération notamment en matière de sécurité et de santé : il y a par exemple des opportunités de collaboration avec l'Hôpital Comarcal d'Irun-Hondarribi ou entre les pompiers d'Irun et d'Hendaye...autant de pistes sur lesquelles, le Consorcio a un rôle d'impulsion et de mise en relation à jouer, en étroite relation, bien évidemment, avec les différents acteurs concernés.

Voilà donc quelques orientations sur ma façon de voir les choses : une approche pragmatique de la coopération axée à la fois sur des initiatives très concrètes et des dossiers structurants essentiels au développement du territoire Bidasoa-Txingudi et au bien-être de ses habitants, afin de créer un lien palpable par la population.

C'est, en tous cas, ce parti pris que je défendrai en tant que Président du Consorcio, car je considère que, trop souvent, la coopération transfrontalière se limite à de beaux discours ou à des déclarations d'intention ...sans une traduction en actes et dans la réalité quotidienne. Le mandat ne durant qu'un an, il ne faut pas perdre de temps si on veut arriver à ces petits projets qui peuvent unir les trois communes du Consorcio. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite l'assemblée et le public à se retrouver autour d'un verre et de quelques txistoras comme le veut la tradition pour cette dernière séance de l'année. La séance est levée à 20 h 10.

HENDAYE, le 17 décembre 2009

Le Maire,
Jean-Baptiste SALLABERRY

AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le
Le Maire,